



## SOCIÉTÉ

# La réforme de la formation des enseignants, entre grandes promesses et incertitudes

Au printemps 2026, le concours, jusque-là réservé aux étudiants en fin de master, sera ouvert aux élèves de licence.

Caroline Beyer

C'est une petite révolution qui vise à professionnaliser, enfin, la formation des professeurs. Si le calendrier est respecté et si le budget suit – beaucoup de « si », donc... –, les nouveaux enseignants qui arriveront en septembre 2028 dans les écoles primaires, les collèges et les lycées auront tous suivi un « master enseignement et éducation » (M2E). Une formation de deux ans qui mêlera cours disciplinaires et didactiques, modules sur le climat scolaire, la diversité des élèves ou encore les valeurs de la République, et proposera une entrée progressive dans le métier, via douze semaines de stage en première année de master, puis un mi-temps devant les élèves en deuxième année.

Pour les futurs professeurs des écoles, le parcours pourra même commencer juste après le bac, car, à la rentrée 2026, une licence spécifique sera mise en place. « Ce fut un long cheminement... résume Alain Frugière, directeur du réseau national des « Inspé » (instituts du professorat et de l'éducation), héritiers plus ou moins lointains des IUFM. Mais, aujourd'hui, l'idée qu'il faut un diplôme d'enseignant pour enseigner s'est imposée, par-delà les clivages politiques. On le fait bien en médecine ! », poursuit-il, rappelant l'incongruité française sur le sujet. Dans des pays comme l'Irlande, l'Allemagne, les Pays-Bas, l'Italie ou le Portugal, la formation des enseignants s'étale sur cinq ans après le bac.

Officiellement annoncée en avril 2024 par le président Macron, qui promettait alors l'avènement des « écoles normales du XXI<sup>e</sup> siècle », la réforme du concours et de la formation des enseignants approche à grand pas. Au printemps 2026, les candidats au professorat des écoles et au Capes passeront le concours à l'issue de leur licence. À l'heure de la grande crise

du recrutement, le pari est de jouer sur l'attractivité en abaissant le concours de bac +5 à bac +3 et en proposant ensuite une formation de deux ans professionnalisée et rémunérée (1400 euros nets en master 1, et 1800 en master 2).

« Le concours en L3 est l'occasion de s'adresser à un public plus jeune et socialement plus divers, puisque certains étudiants s'interdisaient de passer les concours en fin de M2 du fait de leur situation personnelle », a expliqué le nouveau ministre de l'Éducation nationale, Édouard Geffray, le 28 octobre à *L'Étudiant*. Je ne m'attends pas à ce qu'il y ait tout de suite un bond énorme des inscriptions aux concours, mais une croissance régulière », a-t-il concédé, dans cette longue interview qui s'est attachée à fixer les contours de la réforme.

Alors que les inscriptions se sont ouvertes à la mi-octobre, accompagnées d'une campagne publicitaire mettant en scène des professeurs tout sourire aux côtés d'élèves tout aussi souriants, la récente mésaventure de la rectrice de Lyon a montré que les choses n'étaient pas suffisamment claires. Venue le 6 octobre à l'université de Saint-Étienne pour faire la promotion de ce métier et convaincre les futurs candidats, la rectrice s'est trouvée débordée par les questions agacées des étudiants sur la préparation au concours (des modules ont été mis en place, de manière aléatoire selon les universités), les options en cas d'échec, la carte de formation des futurs masters ou encore le remboursement des sommes touchées en master, lié à l'obligation d'enseigner pendant quatre ans désormais instituée. Pour ne rien arranger, l'instabilité politique et les incertitudes liées au budget 2026 entretiennent le flou. À l'instant T, le projet de loi de finances prévoit 46 % de postes supplémentaires aux concours. « Le décret

de la réforme est passé en avril, les inscriptions sont ouvertes, les jurys sont en train de s'organiser... Les choses sont quand même très avancées », veut croire Alain Frugière.

Le directeur de l'Inspé de Paris, qui fut par le passé patron de l'IUFM de Paris, connaît bien le sujet de la formation des profs, ainsi que les batailles qui s'y jouent. Il est convaincu par l'actuelle réforme, dont « la philosophie générale » est de proposer « un continuum sur cinq ans ». Il se satisfait du « cadrage national extrêmement précis » donné aux universités, avec une marge de liberté restreinte à 10 %. Dans le précédent système, les formations proposées dans les différentes Inspé étaient très disparates, et très dépendantes des personnes et volontés en place. Il se félicite, enfin, que la formation des professeurs reste pilotée par les universités, et ne tombe pas sous la coupe de l'Éducation nationale. Le président Macron avait remis l'idée sur le tapis, en évoquant un retour des écoles normales de la III<sup>e</sup> République. Une telle mesure aurait cependant nécessité un changement législatif. Et ravivé à coup sûr les querelles.

Du côté des syndicats d'enseignants de l'Éducation nationale, on ne partage pas forcément cet enthousiasme. Au Snalc, on ne remet pas en question le nouveau concours à bac +3. On salue aussi les années de master rémunérées. Mais l'on s'inquiète, pour les futurs professeurs de collège et de lycée, d'un master spécifique au métier d'enseignant, qui ne permettra plus d'accéder au doctorat. « Sauf si l'on veut faire une thèse en sciences de l'éducation ! Je ne suis pas certain que c'est ce dont l'université a le plus besoin », lâche Jean-Rémi Girard, son président. Plus généralement, il pointe la place réduite des « savoirs disciplinaires ». Quelle sera la place des cours de mathématiques pour un futur professeur de maths, ou des lettres pour

un futur prof de français ? « On nous avait vendu qu'ils représenteraient 60 % des enseignements, mais ce ne sera pas le cas, car il y aura aussi de la didactique. Et puis, au-delà des maquettes, on sait bien qu'à l'arrivée les universités feront ce qu'elles veulent, avec les mêmes personnes », assène-t-il. Au Snes, syndicat majoritaire du second degré, on refuse tout simplement le principe du concours à bac +5, « synonyme de déqualification des enseignants et de moind-

re maîtrise des disciplines ». « Il y a toujours, en France, cette peur de ne pas être suffisamment bien formé sur le plan disciplinaire », résume de son côté Alain Frugière. Pourtant, les élèves français ne brillent pas vraiment dans les classements internationaux. ■

**« Je ne m'attends pas à ce qu'il y ait tout de suite un bond énorme des inscriptions aux concours, mais une croissance régulière »**

Édouard Geffray  
Ministre de l'Éducation nationale

